

Pour la défense du franc

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Accord unanime des Ministres

L'Agence Havas nous a communiqué hier l'accord unanime des Ministres sur la nécessité de poursuivre la réalisation des mesures envisagées en vue du redressement financier. Les propositions du Ministre des Finances ont été unanimement ratifiées. Le gouvernement est convaincu que le concours du Parlement ne lui fera pas défaut dans l'œuvre nationale de défense du franc qu'il s'entreprend.

Dans ces conditions, la question d'un remaniement ministériel, dont le bruit avait couru avec insistance hier, dans les couloirs de la Chambre, ne s'est même pas trouvée posée.

On sait que nous avons, nous-mêmes, démenté les bruits de démission et de remaniement, en question, dans le « Réveil du Nord » paru hier.

L'horizon politique demeure assombri

M. Franklin-Bouillon interpellait aujourd'hui M. Briand

A peine les bruits de démission de M. Raoul Péret ont-ils été controuvés par les événements que de nouveaux bruits, dont l'avenir nous apprendra l'exactitude, circulent hier dans les couloirs de la Chambre.

On déclarait que la situation du Cabinet, bien que l'accord entre les ministres ait été unanime au cours des deux délibérations du gouvernement, ne s'était pas sensiblement modifiée.

Le Ministre des Finances, d'ailleurs, renoncé à demander la constitution d'un grand ministère d'union nationale, seul capable de grouper une majorité suffisante et stable pour assurer le relèvement financier du pays.

Malgré ces indications rassurantes, nombre de parlementaires persistaient à croire que l'horizon était toujours assombri.

Peut-être fallait-il voir dans cet état d'esprit le résultat des déceptions du débat sur le relèvement de l'indemnité parlementaire et au sujet duquel beaucoup de députés se plaignaient de ne pas avoir été entendus par le gouvernement.

Dans la soirée, M. Franklin-Bouillon annonçait qu'il allait voir M. Briand pour lui demander des précisions sur la situation générale et plus particulièrement sur la ligne politique que comptait suivre le Président du Conseil. Dans le cas où les explications de M. Briand ne lui donneraient pas satisfaction, ajoutait le député de Seine-et-Oise, il l'interpellerait aujourd'hui sur sa politique générale.

Nombreux étaient ceux qui faisaient un rapprochement entre les intentions de M. Franklin-Bouillon et les relations constantes qu'il entretenait avec M. Péret.

On signale enfin un dernier bruit selon lequel la séance d'hier aurait été levée rapidement pour permettre à ces conversations de couloir ayant pour objet la constitution d'un grand ministère dans lequel seraient groupés les chefs des groupes.

M. Briand a rendu compte de son voyage à Genève

M. Aristide Briand a fait connaître aux ministres la situation internationale et l'état des travaux auxquels il vient de prendre part de la session actuelle du Conseil de la Société des Nations, réuni à Genève, M. P. Painlevé, ministre de la guerre, a exposé notre défavorable situation au Maroc et l'état du règlement des affaires ritaïnes.

Un front financier franco-italo-belge ?

A propos des conversations de Genève, relatives à la défense des devises française et belge, un de nos confrères parisiens croit savoir que M. Volpi, ministre des finances d'Italie, est allé à Paris pour discuter avec le gouvernement français et qu'il lui a proposé l'établissement d'un front unique financier franco-italo-belge.

Volpi, dont les idées, à ce propos, ont été favorablement accueillies par nos ministres, arrivera prochainement à Paris pour discuter les moyens propres à les mettre en application.

Une mise au point belge

D'après par, l'Agence Belga a publié la note suivante : « Les journaux annonçant qu'au cours d'un déjeuner, qui a eu lieu à Genève, les ministres français et belges avaient décidé une action combinée de la Belgique, de la France et de l'Italie, afin d'établir un front unique financier franco-italo-belge, n'a pu dire ce qu'il en avait fait. Il est ainsi en complète contradiction avec les déclarations de nos témoins. »

LA PROROGATION DES POUVOIRS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX A 20 ANS DE BAGNE

MM. Hector MOLINIE et BELLAMY ont déposé une proposition de loi tendant à proroger les pouvoirs des conseillers municipaux de toutes les communes et les pouvoirs des conseillers généraux de la Seine jusqu'au premier dimanche de mai 1930.

LA GUERRE AU MAROC

Les journaux de Madrid reproduisent un télégramme de Tanger, d'après lequel les partisans communistes de la tribu des Aïmeas, auraient occupé Chechaouen et passé au fil de l'épée les rebelles qui défendaient la ville sous le commandement d'un certain caïd de la tribu des Gomar. Ils ont ensuite poursuivi leur marche dans la direction de Tazeroult. Ils se sont déjà emparés du Djebel Qualal Abd el Zolam.

La grève des tramways de Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

En cortège

La délégation, à sa sortie de la Préfecture, parait retrouver les employés des tramways qui s'étaient tous groupés rue Aubert et un cortège se forma ensuite. Par la rue Nationale, Grand'Place et rue de Paris, ils se rendirent à la Bourse du Travail où devait se tenir une première réunion.

Roger Salengo, maire de Lille, rencontra le cortège et s'arrêta, il conseilla aux grévistes de rester calmes.

Deuxième incident de la journée

Tout s'était bien passé sur le parcours, quand on apprit qu'un second incident venait de se produire à la porte du dépôt de la rue Aubert, une altercation assez violente du reste avait lieu entre un contrôleur de tramways qui se trouvait à l'intérieur de l'usine et un wetman placé derrière la grille.

La réunion de 17 heures

À la Bourse du Travail, le secrétaire général Lecomte rendit compte à ses camarades de son entrevue avec M. Hudelo et des décisions prises de part et d'autre. Il demanda alors au personnel embastillé l'usine électrique.

Impressionnés encore par l'incident qui venait de se dérouler rue Aubert, l'assemblée décida d'empêcher avec la plus grande énergie toute entrée nouvelle à l'usine, quelle qu'elle soit et par cela même d'empêcher toute entrée nouvelle à l'usine.

UN ALGERIEN BLESSE D'UN COUP DE REVOLVER PAR UN GARDE A FAMARS

Mardi, vers 15 h. 30, M. Henri Plouchart, 37 ans, garde-champêtre de la commune de Famars était informé qu'un individu avait menacé avec son couteau un marchand de charbon qui se trouvait au cabaret Maquain.

M. Plouchart, en compagnie de M. Charles Maréchal, 32 ans, se rendit sur les lieux, où il rencontra l'Algérien ivre.

Le garde, revolver en main, intima l'ordre à l'Algérien de lui remettre son couteau. Le garde frappa alors avec la crosse de son revolver sur le compoirt, invitant de nouveau l'Algérien à lui donner son arme.

Comme l'Algérien n'obéissait pas, le garde braqua son arme dans la direction de l'énergumène, en criant : « Haut les mains ! » Soudain un coup de feu partit et l'Algérien fut atteint au cou par le projectile.

Le blessé a été interrogé à l'Hôtel-Dieu ; c'est un sieur Aefsi Mouloud, 37 ans, demeurant à Denain, 85, rue Thiers. Son état est satisfaisant, mais les médecins vont tenter l'extraction de la balle.

Mouloud déclara qu'il n'était pas en état d'irresponsabilité, qu'il n'avait menacé personne ; il a reconnu qu'il avait bien un couteau, mais qu'il n'avait pas sorti de sa poche.

Ce couteau n'a pas été retrouvé et Mouloud n'a pu dire ce qu'il en avait fait. Il est ainsi en complète contradiction avec les déclarations de nos témoins.

Le revolver du garde a été saisi par la gendarmerie et remis au greffe du tribunal et procès-verbal pour abus d'usage de la force a été rédigé à la charge de M. Plouchart.

UN FORCENÉ CONDAMNÉ A 20 ANS DE BAGNE

Dans une audience de nuit, le Cour d'Assises de l'Oise a condamné à 20 ans de travaux forcés le nommé Desrooy, âgé de 28 ans, charretier qui, au cours de la soirée du 2 janvier dernier, tenta d'assassiner sa patronne, Mme Desrooy, en lui versant de l'acide formique d'Houdancourt (Oise) en tirant deux coups de fusil sur elle sans la blesser.

Le 5 janvier, alors qu'il était cerné dans la cour par les gendarmes, il tira également deux coups de fusil dans leur direction sans les atteindre, puis, retournant son arme, il se tira deux coups de feu dans la tête mais il ne fut pas blessé.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Mauvais ; couvert ; plusieurs vents du secteur Sud modérés. Température minimum 12°.

La Chambre a repris hier sa discussion sur les marchés de l'aviation

Après-midi, la Chambre a adopté sans débat plusieurs projets, notamment celui tendant à la ratification de la convention concernant le repos hebdomadaire dans les établissements industriels, et celui d'EVARD, tendant à modifier l'art. 50 de la loi du 31 mars 1919 modifiant la législation des pensions de retraite des militaires de mer en ce qui concerne les décès survenus, les blessures reçues et les maladies contractées ou aggravées en service.

On a repris ensuite la discussion sur les marchés de l'aviation. M. GUILHAUMON voudrait qu'on adopte la méthode dite en matière d'aviation, les mêmes principes financiers que les autres nations.

M. Henry PATE déclara que les services de l'aviation généraient considérablement s'ils étaient concentrés sous l'autorité d'un seul chef responsable. Il préconisa ensuite la méthode qui consiste à soutenir les maisons de construction.

Le commandant BROCARD, ancien chef de l'école de la Cigogne, préconisa à son tour le développement de la méthode d'achat des licences et déplora le défaut de liaison qui existe entre les divers services aéronautiques.

Comment la Chambre a repoussé par 150 voix contre 128 le relèvement de l'indemnité parlementaire

Voici comment s'est terminée la séance que la Chambre a tenue pendant la nuit de mardi à mercredi et qui avait trait au relèvement de 42.000 fr. de l'indemnité parlementaire. On sait que la séance avait été suspendue pour permettre à la commission des mandats de délibérer sur une proposition de M. Balanant tendant à augmenter l'indemnité parlementaire de 5.000 fr. pour les députés mariés et de 3.000 fr. par enfant de moins de 21 ans à leur charge.

Après le vote de la proposition, le relèvement de l'indemnité législative fut voté par 150 voix contre 128. En outre, des indemnités de 3.000 fr. pour les députés mariés et de 1.200 fr. par enfant, âgé de moins de 21 ans, ainsi que pour les personnes qui sont à sa charge, seraient ajoutées.

Cette proposition fut repoussée par 246 voix contre 227.

Rognon déclara alors que la commission avait été battue sur une transaction se retirait. Il quitta ensuite la salle.

Après cet incident, M. Angoulvant présenta un contre-projet tendant à allouer une indemnité de 6.000 fr. aux députés mariés. Ce projet fut repoussé par 230 voix contre 13.

Un amendement de M. Bouilly au premier texte de la Commission subit le même sort par 310 voix contre 2.

M. Jean Félix, rapporteur de la commission de comptabilité en remplacement de Rognon, déclara qu'il demandait alors à la Chambre de se prononcer sur le premier texte de la Commission relevant à 42.000 fr. le texte de l'indemnité parlementaire.

Le scrutin eut lieu dans l'agitation la plus vive. Finalement, après pointage, le Président annonça que le texte primitif de la Commission était repoussé par 150 voix contre 128.

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS SUR L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans le scrutin qui a eu lieu hier sur le relèvement de l'indemnité parlementaire : Lebes, Goniaux, Lefebvre, MM. Couhé, Abraz, Boulanger, Berquet, (réactionnaires) ; MM. Desales, Abbé Lemire, Macarez (gauche radicale) ; des Rovers (réactionnaires) ; M. de Saint-Just (réactionnaire).

Se sont abstenus (Nord) : Escoffier, Cousteaux, Coppeaux, Briffant, Piet, Beauvillain (socialistes) ; MM. Daniel Vincent, Loucheur (gauche radicale) ; MM. Couhé, Abraz, Boulanger, Berquet, (réactionnaires).

Absents par congé (Pas-de-Calais) : M. Morel (gauche radicale) ; MM. Salmon, Lefebvre du Frey (réactionnaires).

A PROPOS DE LA GRÈVE DE RACHES

À la suite de notre information de mardi, le Comité de Grève de l'usine de Réfractaires de Raches, nous adresse la note suivante : « Cette usine occupe non 200, mais 170 ouvriers. L'information que nous avons donnée sur 170 gagnant plus de 3 francs de l'heure alors que 33 ouvriers sur 170 gagnent de 3 à 3.50. »

D'autres parties des salaires réels payés sont les suivants : 33 ouvriers gagnent de 3 fr. à 3.50 ; 20 de 2.75 à 3 fr. ; 10, 2.50 ; 14, 2.25 ; 20, 2 fr. ; 15, 1.75 et 1 fr.

Nous sommes en présence de proportions et des chiffres indiqués et nous considérons la vindicte des ouvriers comme pleinement justifiée.

Il est également exact que les salaires touchés des allocations familiales. Les salaires reçus sont ceux indiqués plus haut sans aucune majoration.

Les ouvriers sont décidés à lutter jusqu'au bout pour obtenir leurs revendications.

Le Comité de Grève.

Très violent incendie dans une filature à Tourcoing

Il y a plusieurs millions de dégâts

Un très violent incendie s'est déclaré dans une filature de laine et coton de l'ourcoing, l'établissement Vers Dumour fils et Co, 147, rue de Valenciennes, vers 13 h. 45, un peu avant la reprise du travail.

Le feu a pris naissance dans une salle du troisième étage qui comprend quatre revoieurs de 35 mètres de long. Un court-circuit s'est produit durant la nuit enflammant d'un côté, la bouffe de coton s'en enflammant et étendit le feu à gagnant les matières des autres métiers.

Les flammes, un sauto-qui-peut général se produisit parmi les ouvriers et ouvrières présents dans la salle. Tous se précipitèrent vers la sortie en poussant des cris, sans même songer à faire usage des extincteurs qui se trouvaient à leur portée. Pendant ce temps la Direction appelait les pompiers qui ne tardèrent pas à arriver sur les lieux, sous les ordres du commandant Montigny.

Des torrents d'eau projetés par deux grosses lances inondèrent aussitôt le foyer, mais en raison des proportions redoutables, une partie de l'édifice fut détruite. Il fallut faire appel aux pompiers de Roubaix. Ceux-ci, joignant leurs efforts à ceux de leurs camarades, il fut enfin possible de faire partir du feu. À 15 h. 30, tout était éteint.

Durant que les vaillants soldats du feu accomplissaient leur tâche périlleuse, l'un d'eux, Julien Gaudin, âgé de 33 ans, se trouva gravement blessé à la cuisse droite par un éclat de verre. Il a reçu les soins de M. le docteur Huriez qui lui a ordonné quelques jours de repos.

Les dégâts sont très importants. A première vue, on les évalue à plusieurs millions. Il n'y aura heureusement pas de chômage.

UN CARRIER VICTIME D'UN ÉBOULEMENT À FILLÈVRES

Un pénible accident a mis en émoi le paisible village de Fillèvres, dans l'arrondissement de Saint-Pol sur Ternoise.

Lundi dernier, dans la matinée, M. Ropital, fils, carrier, âgé de 72 ans, travaillait avec son fils Julien, âgé de 37 ans, demeurant à Wall, à l'extraction de sable et de cailloux dans le champ de M. Hannedouche, à Bachimont. Il pouvait être environ 11 heures, lorsque le fils, travaillant seul, descendit dans un trou de 2 mètres de profondeur.

À peine était-il descendu qu'un éboulement de la partie supérieure se produisit et l'ensauvra presque complètement. Seule la tête du carrier échappa, mais par suite de la violence du choc entre les parois du puits, elle portait plusieurs blessures d'où le sang s'échappait abondamment.

De suite, M. Ropital père, se porta au secours de son fils et commença de le dégager. Les secours furent aidés par un passant, M. Déplanché Arthur, qui l'aidera à sortir le malheureux de sa position critique. Hélas ! la mort avait déjà fait son œuvre et le corps ne ramena que la surface qu'un cadavre.

Le docteur Masure, de Fillèvres, appelé en hâte ne put que constater le décès. La victime laisse une veuve et un jeune orphelin.

À la Commission des Affaires étrangères

Un incident provoqué par un communiste

Hier, à la réunion de la Commission des Affaires Étrangères, M. Franklin-Bouillon, ministre (sonne) a été l'objet d'un incident de langage qui a été fort remarqué.

Après une discussion, M. Franklin-Bouillon mit aux voix une proposition par laquelle les membres de la Commission s'engageaient à ne pas divulguer les renseignements qui leur seraient fournis.

Tous les assistants l'adoptèrent à mains levées, à l'exception de M. Berthoin. Mais lors de la contre-épreuve, le député communiste ne leva pas la main à cette règle.

Après une discussion, M. Franklin-Bouillon mit aux voix une proposition par laquelle les membres de la Commission s'engageaient à ne pas divulguer les renseignements qui leur seraient fournis.

Tous les assistants l'adoptèrent à mains levées, à l'exception de M. Berthoin. Mais lors de la contre-épreuve, le député communiste ne leva pas la main à cette règle.

Après une discussion, M. Franklin-Bouillon mit aux voix une proposition par laquelle les membres de la Commission s'engageaient à ne pas divulguer les renseignements qui leur seraient fournis.

Tous les assistants l'adoptèrent à mains levées, à l'exception de M. Berthoin. Mais lors de la contre-épreuve, le député communiste ne leva pas la main à cette règle.

Après une discussion, M. Franklin-Bouillon mit aux voix une proposition par laquelle les membres de la Commission s'engageaient à ne pas divulguer les renseignements qui leur seraient fournis.

Tous les assistants l'adoptèrent à mains levées, à l'exception de M. Berthoin. Mais lors de la contre-épreuve, le député communiste ne leva pas la main à cette règle.

Après une discussion, M. Franklin-Bouillon mit aux voix une proposition par laquelle les membres de la Commission s'engageaient à ne pas divulguer les renseignements qui leur seraient fournis.

Une discussion qui tourne au tragique à Boulogne

UNE FEMME FUT BLESSÉE D'UN COUP DE COUTEAU PAR UN CUISINIER

Au cours de la nuit dernière, une scène dramatique s'est déroulée rue Victor Hugo. Il était minuit et demi environ, Marie Lambert, 27 ans, demeurant 52, rue du Vieux, discutait sur le trottoir face le Bar Central, avec un aide-cuisinier, nommé Jean Duflos, âgé de 19 ans.

Que se passa-t-il exactement ? On ne le sait encore ; sans doute une question d'intérêt divisait les deux personnes. Jean Duflos, soudain, sortit un couteau à découper et avant que Marie Lambert ait pu prévoir le geste, l'enfonça dans le sein droit de cette dernière. Lambert s'affaissa. Elle eut la présence d'esprit de s'emparer de l'arme. Jean Duflos prit la fuite vers le commissariat, où il raccompa la scène, se mettant de lui-même à la disposition de la justice.

Durant ce temps, les agents Tétélain et Heumel faisaient conduire la blessée à l'Hôpital, où elle fut admise dans un état grave. Jean Duflos a déclaré qu'il avait été provoqué par sa victime, laquelle lui aurait même porté un coup de poing à la face.

Il a été écroué à la maison d'arrêt.

Importantes déclarations de M. Raoul Péret

La Commission sénatoriale des Finances a entendu hier M. Raoul Péret, qui a fait de nombreuses déclarations à la Commission des déclarations qu'il avait faites le matin au Conseil des Ministres.

Il a notamment déclaré que les ressources des impôts nouveaux, qui seraient créées, ne seraient pas suffisantes pour couvrir les dépenses extraordinaires.

Il espère présenter le budget de 1927 sans impôts nouveaux, c'est-à-dire sans le renouvellement des impôts rétroactifs. M. Péret a ensuite précisé qu'aucune atteinte n'avait été faite et ne serait faite par le Gouvernement à l'enclosure métallique de la Banque de France et à la réserve que le fonds Morgan est en état d'acquiescer.

Les députés commentent...

LA QUESTION DE L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE... Les députés ont beaucoup commenté hier la question de l'augmentation de l'indemnité parlementaire. Certains suggéraient une procédure pour soumettre à la Chambre de révision la question.

Le Gouvernement devant présenter avant la clôture de la session, un cahier de crédits supplémentaires prévoyant notamment divers augmentations de traitements de fonctionnaires, il lui serait possible, disaient les partisans de l'augmentation, d'introduire dans ce projet une disposition majorant l'indemnité parlementaire.

LA SUPPRESSION DU CARNET DE COUPONS... L'accueil fait par le Conseil aux propositions financières de M. Raoul Péret a été généralement commenté favorablement, ainsi que les motifs qui lui ont servi de base.

Toutefois, les membres de l'extrême-gauche, en particulier socialistes et quelques radicaux-socialistes, regrettaient que le Gouvernement n'ait pas songé à supprimer le carnet de coupons, avant même que son application eût été mise à l'essai.

Les vœux de l'Association des Directeurs de Spectacle

A l'Assemblée Générale de l'Association des Directeurs de Spectacle, l'Assemblée Générale de l'Association des Directeurs de Spectacle s'est réunie à 21 h. 30, en la salle de l'Ambra, sous la présidence de M. MAUREL-LAFARE.

M. MAUREL-LAFARE donna lecture des rapports. On a élève d'abord contre l'origine du droit des pauvres imposé au seul spectacle, en demandant que les spectacles soient assimilés à toutes les autres industries et ne paie pas un impôt spécial pour les pauvres. Il est à remarquer d'ailleurs que la France est un des rares pays où ce droit existe.

M. ZELLER serait partisan de chercher à obtenir d'abord des réductions dans les petites villes.

Après une longue discussion M. MONTCHARMONT résuma admirablement la question. Il faudra toucher les Maires, les Parlementaires, émettre une protestation générale, au nom des droits de la nation qui prévoit une juste égalité de charges. On se rallie à cette proposition.

Le Congrès s'élève encore contre ces sortes de taxes. Il demande leur suppression par un vote motivé qui s'effectuera à l'Assemblée.

On demande un tarif spécial en faveur des tournées, des artistes. Deux vœux en ce sens sont émis, car il est évident que les tarifs exagérés des chemins de fer portent un grand préjudice à l'industrie des spectacles.

On est d'accord pour la continuation de la perception de 5 % sur la détaxation de 50 % des taxes de consommation. Ceci pour le Théâtre. On serait d'ailleurs heureux que le Cinéma entre aussi dans cette voie, puisque lui aussi est assujéti de la détaxation de 50 %.

Une décision sera prise. Les cinémas et théâtres travaillant toute l'année bénéficieront de la non-perception de la taxe de 5 % pendant la saison d'été, sauf en ce qui concerne les villes d'eau.

D'autres vœux seront déposés demain.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare - Téléph. 9-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

LES DANGERS DE L'ALCOOL

MM. M... Cillier, 45 ans, Lissard, demeurant à Roubaix, rue d'Ypres, 45 et H... Rom an, 43 ans, demeurant même rue, 43, tous deux natifs de Menin (Belgique), avaient lundi fêté la dive bouteille.

Comme ils causaient du scandale, un agent de service à proximité, les emmena tous deux au violon.

Un rapport a été rédigé à leur charge pour ivresse et scandale sur le voie publique.

MORT D'UN VÉTÉRAN DES SAPEURS-POMPIERS

On nous annonce la mort, dans sa 63e année, de M. Roques Emile, sapeur-vétérinaire des sapeurs-pompiers de Roubaix. Entré au corps le 3 septembre 1883, il conquit successivement les grades de caporal et sergent. Il fut admis à la retraite le 3 septembre 1907.

Le vétérinaire regretté était titulaire de la médaille du travail, de la médaille commémorative de la Grande Guerre, et d'une mention honorable pour acte de courage.

Les funérailles seront célébrées à Roubaix le vendredi 11 courant, à 3 heures.

Bock Meyerbeer - APÉTISSEMENT

TRAMWAY CONTRE AUTO
Mardi vers 7 h. 15 du soir, le tramway C 323, conduit par M. L..., venant de la direction de la place de Roubaix, allait emprunter la rue de Lannoy, quand, arrivé à l'angle de ladite rue et du boulevard Gambetta, survint une auto roulant en sens inverse, conduite par le chauffeur Decourcelles, demeurant à Hem, boulevard de France.

À la suite de circonstances imprévues et d'une enquête déterminée, le tramway, alla tamponner violemment la voiture conduite par M. Decourcelles.

Le choc, quoique très violent, n'occasionna pas d'accident de personne et tout se borna, heureusement, à des dégâts matériels de part et d'autre.

FORCE MOTRICE

disponible immédiatement
MACHINES A VAPEUR fixes et demi-fixes
LOCOMOBILES - MOTEURS
VENTE ET LOCATION
Établissements V. SAELLEN, Lomme-lez-Lille
Téléphone Lille 24.39 11.108

RESULTATS D'ADJUDICATION

Il a été procédé, dans la salle des adjudications de l'hôtel de ville, à l'adjudication au rabais des travaux nécessaires pour la mise en état de viabilité provisoire de l'avenue Rubens, et le pavage des rues Léonard-de-Vinci et Raphaël.

Le devis s'est élevé à la somme de 91.000 francs, y compris 4.007 fr. 50 pour dépenses diverses et imprévues.

La Société de Pavage de Roubaix a été déclarée adjudicataire sur rabais de 1 pour cent.

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

La police a encore dressé hier deux contraventions pour inobservation du sens unique contre MM. S... J., 40 ans, cafetier à W. atrelos, rue du Crémier, L... C., 38 ans, mécanicien à Roubaix, rue de l'Ermitage. Ce dernier était, de plus, dépourvu de permis de circulation et de récépissé de déclaration de voiture.

M. V... E., 59 ans, entrepreneur, demeurant à Roubaix, rue Papin, a fait l'objet d'une contravention, pour avoir, à l'aide de débris de pierre, entravé la circulation des piétons, dans l'allée n° 7 du cimetière communal.

AMICALE LEON MARLOT

Les personnes prenant part à l'excursion en autocar, au mois de mai, les samedis dimanche prochain 13 juin, sont priées de bien vouloir se trouver le matin, à 7 h. 30, au point de départ, face à l'école de l'Avenue Linné.

Le départ aura lieu à 7 h. 45 et le retour vers 22 heures.

Cette enfant n'a rien : vous pouvez dormir tranquille, Bonsoir, chère amie. Dormir tranquille... C'est sangloter tranquille, qu'elle souhaitait la nuit dernière ! Durant les heures solitaires et nocturnes, l'amertume furieuse de Solange s'en prit même à sa fille, à sa tendre et innocente Bérange. Injuste, elle le savait. Cependant, comment supporter l'enthousiasme de la fillette pour son père, cet enthousiasme fouetté de vanité, d'ambition enfantine, d'égoïsme inconscient ?

« Tiennet, lui, n'aurait que moi », pensait-elle. Mais qu'est-il, mon petit Tiennet... mon petit Tiennet ? »

FEUILLETON DU 10 JUN 1926. — N° 39

Calvaire de femme

par Daniel Soreux

— Mon Dieu ! fit Maxime avec une âpre ironie, vous êtes-vous tellement détachée — je ne dis pas de moi... je suis fixé sur ce point — mais de votre maison, de votre fille, du nom que vous portez, que ce soit une offense de vous supposer satisfaites pour une victoire qui nous intéresse tant ?

Mime d'Harcoury n'eut encore que le silence.

— Au moins, ma chère, continua son mari le plus en plus durement, j'ose espérer que pas antagonisme avec votre sort, avec vos devoirs les plus élémentaires, n'ira pas jusqu'à la détériorer. Vous êtes ambassadrice. Comme telle, vous avez, non moins que moi-même, une dignité qui vous convient, avec le soulagement de ne pas compromettre l'avenir superbe que j'ai conquis pour Bérange.

Elle frémit. Le jour lui déshabilla le visage. Mais comment s'insurger ? Le droit, la raison même étaient avec elle, comme qu'elle avait raison